

Maître Philippe BARBIER - Avocat au Barreau de TOULON

155 Avenue Vauban – 83000 TOULON

Tél : 04.94.92.42.81. – Email : contact@barbier-avocat.com

Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Documentation gratuite en ligne uniquement sur le site avoventes.fr
au lien direct suivant, <https://avoventes.fr/cabinet/barbier-philippe-toulon>**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de TOULON (83200), Quartier Pont du Las, au 65 Rue Saint Laurent,
dans un immeuble de trois logements :**

UN APPARTEMENT de 61,60 m² situé au 1^{er} étage (lot de copropriété n°2)

Parcelle d'assise de l'ensemble immobilier : section CY n°473 pour 02 a 00 ca.

MISE À PRIX : 37.000 €uros

N° cahier des conditions de vente : 24/00098

Heures de consultation au greffe : Tous les jours de 9 h à 11 h 30

VISITE assurée par la SAS DENJEAN-PIERRET VERNANGE ET ASSOCIES,

Commissaires de Justice à TOULON (Tél. 04.94.20.94.34),

le LUNDI 8 JUIN 2026 de 9 h 30 à 10 h 30 – Rendez-vous sur place.

L'ADJUDICATION AURA LIEU AUX ENCHERES PUBLIQUES

le JEUDI 25 JUIN 2026 à 15 heures,

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON,

Palais de Justice, Place Gabriel Péri – 83000 TOULON.

QUALITE DES PARTIES :

Cette vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La **SA CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme dont le siège social est 182 Avenue de France à PARIS 13 (75013), immatriculée au RCS de PARIS sous le n°542 029 848, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, CREANCIER,

Ayant pour Avocat le susnommé **Maître Philippe BARBIER** du Barreau de TOULON.

DESIGNATION DES BIENS :

Sur la commune de **TOULON** (83200), Quartier Pont du Las, dans un immeuble de trois logements situé au 65 Rue Saint Laurent, **le lot de copropriété n°2** consistant en un appartement de 61,60 m², au 1^{er} étage, comprenant : un couloir de

dégagement, trois chambres, une cuisine, un salon, une salle d'eau, un local water-closet,
Et les 33/100^{èmes} des parties communes générales. Cet appartement dispose d'un balcon filant.

L'ensemble immobilier figure au cadastre de la manière suivante : section CY numéro 473, 65 rue Saint Laurent, 00 ha 02 a 00 ca.

Bien soumis au régime de la copropriété suivant Règlement de copropriété dressé par Maître PIERONI, Notaire, à TOULON le 12 mars 1954, publié le 20 avril 1954 volume 1595 n°46, et objet d'un modificatif publié le 20 avril 1954 volume 1595 n°48.

MODE D'OCCUPATION : Au jour de l'établissement du procès-verbal descriptif le 24 Juillet 2024, le bien est occupé par le propriétaire.

TAXES – CHARGES – INFORMATIONS UTILES : Le montant de la taxe foncière est d'environ 950 €. Les provisions pour charges sont d'environ 40 € par trimestre.

Le syndic est la société SYNDIC ONE (Syndic de copropriété en ligne dont le courriel est : syndic-one@sergic.com).

CONDITIONS POUR ENCHERIR :

1/ En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat **un chèque de banque à l'ordre de la « CARPA »** ou une caution bancaire irrévocable **du dixième de la mise à prix**, et au minimum 3.000 €.

2/ En cas de revente sur surenchère, tout enchérisseur, s'il n'est créancier inscrit ou colicitant, devra remettre à son avocat, un chèque de banque, ou justifier avoir consigné à la CARPA, une somme correspondant au dixième du prix principal de la vente, objet de la surenchère, ou disposer d'une caution bancaire de même montant.

3/ En cas de revente sur réitération des enchères, les conditions ci-dessus seront appliquées, le montant susvisé étant celui de la mise à prix.

4/ Depuis le 1^{er} septembre 2019, dans tous les cas, l'enchérisseur doit remettre préalablement à son avocat l'attestation prévue à l'article R. 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

OBSERVATIONS :

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la T.V.A., cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

ENCHERES ET MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite ville, Place Gabriel Péri – 83000 TOULON, le **JEUDI 25 JUIN 2026 à 15 heures** sur la mise à prix de : **37.000 EUROS (TRENTE-SEPT MILLE EUROS)**.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'un des avocats du Barreau de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir. Pour prendre communication du cahier des conditions de vente et notamment l'énoncé des conditions requises pour soutenir les enchères, s'adresser au Greffe du Tribunal où il est déposé.

Signé : **Me Philippe BARBIER, Avocat**